

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

5 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 5 JUIN 2013, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M^{me} Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de
17 h à 17 h 30.

06-13-295A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

En marge de l'assemblée des MRC de la Fédération Québécoise des Municipalités ayant eu lieu les 22 et 23 mai 2013, le préfet partage certains constats aux membres du comité administratif :

- Le gouvernement semble vouloir se désengager de certains dossiers et forcer les municipalités à prendre plus de responsabilités;
- À titre d'exemple, le préfet mentionne l'idée du ministre Gaudreault à l'effet que plus de municipalités devraient imposer une taxe sur l'essence;
- Le préfet souhaite un positionnement très ferme de la MRCT en lien avec le renouvellement du Pacte fiscal; cette question sera ramenée à un prochain conseil des maires.

06-13-296A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

06-13-297A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

06-13-298A Fermeture de ponts sur chemins forestiers par le MRN – État de situation.

M. Daniel Dufault présente un état de situation.

En général, les chemins situés sur les terres du MRN lui appartiennent. Le MRN est aussi propriétaire des ponts et responsable de l'affichage de leur capacité portante. En 2011, la Table GIR a évalué ce réseau à 9 367 km où plusieurs centaines de ponts et des milliers de ponceaux y sont installés. Selon la loi, la construction, la réparation et l'entretien de ce réseau relèvent des utilisateurs (à condition d'être autorisé par le MRN).

2013 n'est pas une année exceptionnelle! Les fermetures et les réductions de capacité portante décrétées par le MRN sont listées dans le tableau ci-dessous.

Année	Ponts fermés	Ponts dont la capacité portante a été réduite
2013 ⁽¹⁾	11	0
2012	1	0
2011	0	0
2010	3	0
2009	0	1
2008	8	0
2007	2	18 (dont le pont des Grandes chutes sur la rivière Dumoine, sa reconstruction a coûté 316 000 \$)
2006	5	1
2005	0	20

⁽¹⁾ 26 propriétaires de camps de chasse, de chalets ou d'érablières seraient touchés par cette fermeture.

Financement des réparations et des reconstructions

- 2006 à mars 2013 : Programme de crédit d'impôt (rembourse 90 % du coût et les frais de financement);
- 2009 à 2011 : Programme des ponts et ponceaux : 30 M\$ (rembourse de 80 % à 100 % des coûts);
- 2013-2014 : Programme des chemins à vocation faunique et multiresource : 4 M\$ (modalités à déterminer).

Depuis le 1^{er} avril 2013, avec la nouvelle *Loi sur les forêts*, c'est le MRN qui doit s'assurer de l'accès pour les chantiers prévus dans sa planification.

Le comité administratif propose de documenter davantage ce dossier et qu'une lettre soit transmise au bureau local du MRN leur demandant d'aviser les utilisateurs et locataires en territoire public, de la fermeture de ces ponts, restreignant les accès.

06-13-299A

Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Rapport final sur le bilan des actions, démarches et retombées.

M. Guillaume Beaulieu, agent de développement rural, assiste à la séance afin de présenter le rapport final et répondre aux questions des élus.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la période de 2009 à 2013 des municipalités d'Angliers, Belleterre, Laforce, Moffet et Nédélec;
- ❖ D'autoriser le préfet à signer les documents pour et au nom de la MRC de Témiscamingue lesquels font partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récités;
- ❖ Que lesdits documents soient déposés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

De 2009 à 2013, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté a permis de soutenir financièrement les municipalités dévitalisées pour un montant total de 605 000 \$, dont 425 647 \$ ont été investis dans des projets. Au-delà de cette aide financière, ce soutien aura permis de freiner le déclin de ces municipalités et de mettre en place une démarche de mobilisation visant le développement de leurs collectivités.

Une lettre de félicitations sera envoyée au Comité de diversification de l'Est témiscamien, de même qu'aux municipalités de Nédélec et d'Angliers, afin de souligner l'ensemble de leurs réalisations dans le cadre du FSTD.

Renouvellement d'assurances générales de la MRCT.

06-13-300A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement pour un an à compter du 20 juin 2013 du contrat d'assurances générales de la MRCT avec la Mutuelle des municipalités du Québec, comme suit :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Bâtiment (MRC) ⁽¹⁾ 1 683 892 \$ en 2008-2009 1 734 409 \$ en 2009-2010 1 786 442 \$ en 2010-2011 1 840 035 \$ en 2011-2012 1 891 631 \$ en 2012-2013 1 948 380 \$ en 2013-2014	3 977,00 \$	4 096,00 \$	4 253,00 \$	4 315,00 \$	4 504,00 \$	4 623,00 \$
Bâtiment (Écocentre) ⁽²⁾ 930 000 \$ en 2008-2009 957 900 \$ en 2009-2010 986 637 \$ en 2010-2011 1 016 236 \$ en 2011-2012 1 046 723 \$ en 2012-2013 1 934 057 \$ en 2013-2014	1 661,00 \$	2 263,00 \$	2 349,00 \$	2 383,00 \$	2 487,00 \$	5 533,00 \$
Contenu 100 000 \$ en 1991-1992 160 000 \$ en 1992-2000 300 000 \$ en 2001-2002 399 122 \$ en 2012-2013 620 565 \$ en 2013-2014	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Documents de valeurs 1 000 000 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 232,00 \$	1 286,00 \$	Inclus dans assurances des biens
Équipement informatique ⁽³⁾ 4 591 \$ en 1996-1997 14 600 \$ en 2002-2003 22 600 \$ en 2009-2010 22 600 \$ en 2010-2011 22 600 \$ en 2011-2012 26 100 \$ en 2012-2013 35 450 \$ en 2013-2014	96,00 \$	148,00 \$	96,00 \$	97,00 \$	101,00 \$	151,00 \$
Responsabilité civile générale 2 000 000 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 854,00 \$	2 979,00 \$	3 903,00 \$
Responsabilité civile Code criminel du Canada Avenant C-21	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 106,00 \$	1 154,00 \$	Inclus dans responsabilité civile
Responsabilité municipale 1 000 000 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 418,00 \$	1 480,00 \$	1 670,00 \$
Crime (ancien Fidélité des employés) 5 000 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	138,00 \$	144,00 \$	136,00 \$
Assurance des loyers	Inclus dans le contrat de base					
Bris de machine	651,00 \$	734,00 \$	755,00 \$	778,00 \$	801,00 \$	1 530,00 \$
Camions ⁽⁴⁾ 905 000 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 728,00 \$
Autres machineries ⁽⁵⁾ 696 063 \$	229,00 \$	229,00 \$	229,00 \$	232,00 \$	3 426,00 \$	4 863,00 \$
TOTAL	16 468,00 \$	17 324,00 \$	17 536,00 \$	17 756,00 \$	21 565,00 \$	26 137,00 \$
Augmentation prime	(49 %)	(5,2 %)	(1,2 %)	(1,2 %)	(21,45 %)*	(21,20 %)*

RISTOURNE REÇUE DE LA MMQ	
2010-2011	632,00 \$
2011-2012	648,00 \$
2012-2013	1 010,00 \$

(1) Bâtiment	1 572 062 \$ (1 526 274 \$ x 3 %)
Contenu	376 318 \$ (365 357 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$ (non inclus)
Total	1 948 380 \$

(2) Centre de tri	679 312 \$	*Correction montant
Contenu – centre de tri	214 247 \$	*Ajout table de tri + presse à ballot
Garage Écocentre	198 883 \$	*Correction montant
Contenu – Garage	20 000 \$	*Correction montant
Centre de transfert	609 567 \$	*Ajout
Roulotte et balance	202 048 \$	*Ajout
Contenu – roulotte	10 000 \$	*Ajout
Total	1 934 057 \$	

(3) Système GPS	6 300 \$	
Ordinateur portable	4 900 \$	
Projecteur infocus	3 400 \$	
2 tablettes PC (évaluation)	8 000 \$	
Timbreuse DM400C	8 200 \$	*Correction montant
Piano – Comm. Culturel	2 650 \$	*Ajout
3 mesureurs numériques	2 000 \$	*Ajout
Total	35 450 \$	

(4) Camions	905 000 \$	*Ajout camion Ford Écocentre
(5) Autres machineries	696 063 \$	*Ajout chargeur compact + tamis rotatif
Total	1 601 063 \$	

N. B. : L'augmentation de la prime est due en bonne partie à l'acquisition de machinerie et nouveaux équipements en 2012 pour le Centre de valorisation du Témiscamingue.

06-13-301A

Gestion des matières résiduelles – Valorisation par énergie (Incinérateur) – Démarche pour étude de faisabilité avec la MRC Abitibi-Ouest.

La MRC d'Abitibi-Ouest travaille sur un projet d'incinérateur. Des discussions sont présentement en cours afin de voir les opportunités d'affaires pour combler les besoins du Centre de valorisation du Témiscamingue pour l'élimination de matières résiduelles.

Pour l'instant, le comité administratif mandate le préfet afin qu'il poursuive les démarches avec les partenaires ontariens et de la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'étudier les possibilités de faire un projet commun. Ces deux territoires présentent des caractéristiques similaires au nôtre, d'où l'intérêt d'établir un partenariat.

06-13-302A

Gestion des matières résiduelles – Approbation pour travaux d'aménagement d'une rampe (Écocentre).

Des travaux d'urgence ont été réalisés afin d'aménager une rampe de chargement pour les conteneurs à l'Écocentre. Lors de la période de dégel, les blocs de béton ont été déplacés considérablement empêchant les citoyens d'aller déposer les matières directement dans les conteneurs. Pour assurer la sécurité des usagers, les matières ont donc dû être redirigées vers le centre de transfert, soit vers l'enfouissement.

Deux soumissions furent déposées pour la réalisation de ces travaux d'aménagement :

- Les Entreprises N. Vachon : 12 450 \$ (taxes en sus);
- Construction Girard : 23 000 \$

Les membres du comité administratif ont été en mesure d'approuver la décision par courrier électronique dans la semaine du 27 mai 2013.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le contrat aux Entreprises N. Vachon, étant le plus bas soumissionnaire pour la réalisation de ces travaux (garantie de 24 mois), au montant de 12 450 \$, taxes en sus. Il s'agit d'un contrat de moins de 25 000 \$ (C. M., art. 936).

06-13-303A

Gestion des matières résiduelles – Plan de communications pour le REL des TNO suite à sa relocalisation.

Suite au déplacement du conteneur sur le territoire de la ville de Témiscaming, auparavant situé sur le chemin Maniwaki, des pancartes ont été installées afin d'informer la population sur la nouvelle localisation du conteneur avec une esquisse du trajet pour s'y rendre. Deux panneaux sont installés sur le chemin Maniwaki : 1 en face de l'entrée de la Zec Kipawa, 1 au quai public de Kipawa et un dernier sur le chemin Hardwood.

Le préfet suggère l'ajout d'une pancarte supplémentaire à la sortie de la Zec Kipawa.

06-13-304A

Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation de la CPTAQ : Lot 3909870-P du cadastre du Québec, dans la municipalité de St-Bruno-de-Guigues.

Cadre légal (article 58 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).

Depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un Ministère doit être accompagnée d'une recommandation de la MRCT et de l'UPA. La recommandation de la MRCT est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement et sur les dispositions du document complémentaire.

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De recommander à la Commission (CPTAQ) d'autoriser la demande du ministère des Transports.

Nature de la demande

Il s'agit pour le ministère des Transports d'acquiescer des servitudes et d'installer des lumières nécessaires au fonctionnement de l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues.

Après étude de la demande, il en ressort l'élément suivant :

- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

06-13-305A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 290-03-2013).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Fugèreville désire amender son règlement de zonage n° 227-07-95 présentement en vigueur pour ajouter une zone de maisons mobiles dans le village;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 290-03-2013, adopté le 6 mai 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 290-03-2013 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 6 mai 2013

Date de réception à la MRCT : 9 mai 2013

06-13-306A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 323-13).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement de zonage n° 215-94 présentement en vigueur pour créer une nouvelle zone résidentielle en bordure du lac Témiscamingue (baie Paulson);

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 323-13, adopté le 13 mai 2013 (second projet) – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 323-13 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 mai 2013 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 14 mai 2013

06-13-307A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 324-13).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement de construction n° 217-94 présentement en vigueur pour augmenter les exigences (normes de construction) en bordure du lac Témiscamingue;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 324-13, adopté le 13 mai 2013 – construction).

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 324-13 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 mai 2013

Date de réception à la MRCT : 14 mai 2013

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d’urbanisme (règlement n° 473).

06-13-308A

Attendu qu’en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l’article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n’entre en vigueur qu’à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour créer nouvelle zone de plus de deux logements (RC-15) sur la rue Sainte-Rose Est;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D’approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d’urbanisme (règlement n° 473, adopté le 3 juin 2013 (second projet) – zonage).

Conformité au schéma d’aménagement

Le schéma d’aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Les changements proposés n’affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d’aménagement. Le règlement n° 473 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d’aménagement et au document complémentaire.

Date d’adoption du règlement : 17 juin 2013 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 13 mai 2013

06-13-309A

Fondations de l’immeuble de la MRCT – Autorisation pour procéder à un relevé par un arpenteur.

L’édifice de la MRCT connaît des problèmes au niveau de ces fondations, ce qui amène une problématique de planchers dénivelés pour certains bureaux de l’organisme Clair Foyer (locataire), occasionnant des positions inconfortables pour les employés.

Les étapes à réaliser pour apporter une correction permanente à ce problème consistent à :

1. Faire prendre (par un arpenteur) de nouveaux relevés des fondations, pour voir s’il y a un affaissement ou un rehaussement des fondations, de quel côté il se situe et pour voir si ce mouvement persiste ou se stabilise. Des relevés avaient déjà été pris en 2006 et 2007 par M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre.
2. Faire préparer, par un ingénieur, des plans et devis pour l’installation de tirants d’acier avec ancrages pour retenir les fondations.
3. Installer les tirants d’acier (ouvriers de la construction).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver l'offre de services déposée par M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, pour réaliser un relevé de nouvelles prises d'élévation (17 points) pour l'immeuble de la MRCT. Ce mandat est estimé à 825 \$ plus taxes, incluant la préparation d'un tableau des nouvelles élévations.

06-13-310A **Achat pour support à vélos.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'un support à vélo pour un montant de 400 \$. Des employés des organismes locataires et de la MRCT ont manifesté leur intérêt à utiliser un support afin de verrouiller leurs vélos.

06-13-311A **Achat d'un parapost.**

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'un parapost (système de présentation visuelle à large surface) au coût de 500 \$. Lors de la tenue de conférence de presse, la MRCT ne possède pas de matériel visuel pour donner une visibilité à l'organisation; ce produit viendra combler ce besoin.

06-13-312A **Offre de services – Mandat pour répartition d'un emprunt au poste d'immobilisations.**

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une dépense de 500 \$ pour la réalisation d'un mandat par la firme CBG, soit de répartir les immobilisations de l'emprunt de 4 M\$ (Gestion des matières résiduelles).

06-13-313A **Demande de contribution financière – Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

Demande de contribution financière – Théâtre du Tandem.

06-13-314A

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière du Théâtre du Tandem mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

06-13-315A

Demande de contribution financière – Tournesol en action.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 500 \$ soit versé dans le cadre de l'événement « Tournesol en action » dans leur campagne de financement afin de venir en aide aux victimes du cancer au Témiscamingue.

06-13-316A

Les rendez-vous du président, M. Bernard Généreux, FQM.

M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), sera présent dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue le jeudi, 13 juin 2013 à la Salle du Club de l'Âge d'Or au 6, 7^e Avenue Est à Macamic.

06-13-317A

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-13-318A

Service d'évaluation – Rapport des contestations en évaluation foncière pour l'année 2013.

M^{me} Lyne Gironne présente un rapport sur le nombre de contestations déposées suite au dépôt du rôle d'évaluation 2013-2014-2015. Pour l'année 2013, 190 plaintes furent déposées. Le service d'évaluation est à traiter les demandes de révision.

06-13-319A

Service d'évaluation – Dépôt d'une pétition de citoyens contre les hausses des évaluations foncières.

Le 30 avril 2013, une pétition a été déposée à la MRCT par M. René Fraser d'Angliers contre la hausse des taxes municipales, suite à la réévaluation immobilière de la MRC 2013. 101 personnes ont signé ladite pétition, dont 79 résidents d'Angliers (75 %).

Une lettre fût transmise à M. Fraser pour rappeler que la *Loi sur la fiscalité municipale*, les normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et les règlements gouvernementaux publiés dans le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* encadrent le travail du service d'évaluation.

Le service d'évaluation souligne l'excellente collaboration de la municipalité d'Angliers pour diffuser la bonne information auprès des citoyens de cette municipalité.

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

06-13-320A

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 avril 2013 au 15 mai 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 141,94 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 953,20 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 610,42 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 957,78 \$
Richard Pétrin (congé maladie)	Coordonnateur du service de collecte sélective	0,00 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 226,16 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	44 817,52 \$
--	--------------

Rémunération des maires	8 787,30 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Nom	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1300465	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	472,84 \$
C1300473	RADIO-COM JBM INC.	BATTERIE KENWOOD	689,56 \$
C1300474	SEAO - CONSTRUCTO	FOURNITURE CAMION COLLECTE	6,01 \$
C1300490	PÉTRO-CANADA	DIESEL 31-03-2013	189,88 \$
C1300517	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL CAMION # 3	206,68 \$
C1300528	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES BOBCAT	210,71 \$
C1300529	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES AVRIL	869,64 \$
C1300530	SANIQUIP INC.	GEAR BOX SHAFT	884,16 \$
C1300542	BERGERON ÉLECTRONIQUE	RADIO CAMIONS	229,93 \$
C1300544	CENTRE DU CAMION MABO	PIÈCES ÉCOCENTRE	569,05 \$
C1300549	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	DIVERS PIÈCES	1 296,46 \$
C1300552	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL 30-04-2013	3 515,17 \$
C1300553	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL 30-04-2013	645,00 \$
C1300554	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL AVRIL	3 544,67 \$
C1300561	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL 30-04-2013	6 779,96 \$
C1300567	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	PICK UP DE SERVICE	1 140,45 \$
C1300569	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	DIVERS PIÈCES	156,87 \$
C1300577	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL 30-04-2013	2 441,72 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1300470	LES ATELIERS KAMI INC.	LOCATION MAIN-D'OEUVRE MARS 2013	8 001,96 \$
C1300478	HYDRO-QUÉBEC	ÉCOCENTRE FÉV. MARS	6 516,14 \$
C1300480	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28 MARS 2013 (634-2233)	394,04 \$
C1300495	TEMLAC LTÉE	PIÈCES ET OUTILS ÉCOCENTRE	874,92 \$
C1300501	BOLDUC DANIEL	COMPTE DÉPENSE 29-04-2013	29,16 \$
C1300508	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE MAI 2013	91,93 \$
C1300513	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS PRÊT CAMION	5 779,80 \$
C1300522	INDUSTEK	FIL D'ATTACHE À BALLOT ÉCO.	1 847,14 \$
C1300533	TEMLAC LTÉE	PERCHE ALU. 8' PIC DROIT	149,05 \$
C1300540	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. AVRIL 2013	6 496,09 \$
C1300555	HOME HARDWARE	DIVERS ÉCOCENTRE	127,02 \$
C1300558	J. DROLET ET FILS LTÉE	DIVERS ÉCOCENTRE	243,66 \$
C1300560	LA COOP VAL-NORD	GM-30 ÉCOCENTRE, BAC ÉCOCENTRE	1 424,24 \$
C1300562	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD 30-04-2013	1 690,32 \$
C1300564	LES ATELIERS KAMI INC.	MAIN-D'OEUVRE AVRIL 2013	8 244,22 \$
C1300571	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAMIONS MAI 2013	3 187,11 \$
C1300578	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LOCATION CONTENEUR AVRIL	7 163,97 \$
C1300580	VILLE DE TÉMISCAMING	REMB. RE AVIS COLLECT COMPOST	1 564,43 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			
C1300566	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	PRESSE FUSIBLE, CHAUFFAGE CENTRE DE TRI	2 986,22 \$
PROJET VOLET II			
C1300476	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	PROJET # 873-12 VOLET II	25 662,32 \$
C1300576	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	PROJET # 783-10 VOLET II	6 725,90 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1300492	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	J'EXPIRE AVEC BABA - AE	2 009,00 \$
C1300509	CPE CHEZ CALIMÉRO	PROJET AVENIR ENFANT	1 979,52 \$
C1300534	TREMBLAY ALEX	DÉPL. RÉUNION TB FAMILLES	39,60 \$
C1300579	TREMBLAY ALEX	COMPTE DÉP. 06-05-2013	148,70 \$
QC EN FORME			
C1300482	9191-7740 QUÉBEC INC.	FOURNITURES - QEF	332,85 \$
C1300483	COMITÉ DE DIVERSIFICATION	TECH. SPORT ET LOISIR - QEF	12 000,00 \$
C1300488	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMIS.	PHOTOCOPIES - QEF 04/12-03/13	162,30 \$
C1300506	CLUB DE SOCCER FC TÉMIS	FOURNITURES QEF	5 000,00 \$
C1300518	GINGRAS MARJORIE	DÉPL. 26/04/2013 QEF	1 519,43 \$
C1300563	LE REFLET	OFFRE D'EMPLOI - QEF	1 407,29 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1300503	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS COM. CULT.	120,72 \$
C1300504	BÉGIN CLAUDETTE	DÉPL. COMM. CULT. 29-04-2013	27,72 \$
C1300515	GAGNON JULIE	DÉPL. COMM. CULT. 29-04-2013	6,93 \$
C1300516	GAGNÉ LISE	DÉPL. COMM. CULT. 29-04-2013	14,58 \$
C1300524	LACHAPELLE AMY	DÉPL. COMM. CULT. 29-04-2013	15,57 \$
C1300535	TREMBLAY MARIA	DÉPL. COMM. CULT. 29-04-2013	30,51 \$
COMITÉ MUNICIPAL AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE			
C1300466	CORRIVEAU PIERRETTE	DÉPL. 18 AVRIL 2013 CMAA	39,78 \$
PDZA			
C1300559	JOURNAL LE CONTACT	PDZA - SÉANCES INFOS.	125,44 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
PROGRAMME HABITATION			
C1300510	DESBIENS PAULETTE	SUBV. LAAA	1 253,70 \$
C1300511	DESBIENS PAULETTE	SUBV. LAAA	496,30 \$
C1300520	HUBERT ALDÉA	SUBV. LAAA	348,40 \$
C1300521	HUBERT ALDÉA	SUBV. LAAA	194,60 \$
C1300523	LACASSE PIERRE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300556	HUBERT ALDÉA	SUBV. LAAA	194,60 \$
C1300557	HUBERT ALDÉA	SUBV. LAAA	348,40 \$
C1300572	RENAUD LISA	SUBV. RÉNOVILLAGE	7 143,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1300462	LES AMI(E)S DE L'ACFO-TEMISKAMING	Chèque annulé: C1300462	0,00 \$
C1300463	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	TÉLÉ DON DE TV-TÉMIS 2013	500,00 \$
C1300464	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	BUFFET NOUVEAU ARRIVANT	140,17 \$
C1300467	DROUIN JÉRÔME	REMB. DE L'ASS. RESPONSABILITÉ	3 599,18 \$
C1300468	FLEURS ET JARDINS 2000 INC.	PLANTE EMB. DÉCÈS M ^{ME} CHARRON	83,92 \$
C1300469	IMPRIMACTIION	COPIES PUB. R.O.C.T. PROJET	293,18 \$
C1300471	MINISTRE DES FINANCES	LOYER 01/06/2013 AU 31/05/2014	277,00 \$
C1300472	PLOMBERIE LEFORT INC.	VALVE EAU CENTRE JEUNESSE	176,46 \$
C1300475	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	MOFFET; LARGE BANDE	121,59 \$
C1300477	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT LOCATION AVRIL À JUIN	834,94 \$
C1300479	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1ER AU 15 AVRIL	13 613,87 \$
C1300481	VISA DESJARDINS	RELEVÉ LYNE GIRONNE & ARNAUD WAROLIN	130,11 \$
C1300484	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	COURS AUTOSAUUVETAGE + GUIDE	560,00 \$
C1300485	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM	47,56 \$
C1300486	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 18/03/2013 AU 24/04/2013	609,28 \$
C1300487	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES MAI 2013	6 355,03 \$
C1300489	OBVAJ	TABLE GIRT MARS	450,10 \$
C1300491	POGZ	MAJ CRÉAWEB	459,90 \$
C1300493	PUBLICATIONS CCH LTÉE	VOLUME LA GESTION DE L'EAU	174,30 \$
C1300494	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	FORMATION VÉRONIQUE ET GUILLAUME	287,44 \$
C1300496	TRUDEL SUSIE	ÉQUIPEMENTS ET INSPECTION	39,40 \$
C1300497	VILLE DE TÉMISCAMING	4 BACS NOIRS TNO	1 391,60 \$
C1300498	VILLE DE VILLE-MARIE	SERV. JUD. - SAISIE CONSTATS	10,00 \$
C1300499	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE AVRIL 2012	387,36 \$
C1300500	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 1-01-2013 (RÉSEAU)	5 589,07 \$
C1300502	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	BUFFET C.A.	125,24 \$
C1300505	CKVM	POLITIQUE MUN., FERMETURE ÉCOCENTRE	683,74 \$
C1300507	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES MUNICIPALES MARS 2013	4 975,71 \$
C1300512	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	COURS MATIÈRE DANGEREUSE	847,50 \$
C1300514	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	296,00 \$
C1300519	GIRONNE LYNE	COMPTE DÉPL. 29-04-2013	160,32 \$
C1300525	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN MAI 2013	3 731,31 \$
C1300526	LETTRAGE FRANS GAUTHIER	PROJET SÉCU. ROUTIÈRE	5 173,88 \$
C1300527	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	AUTOPOMPE VOLET V	74 552,00 \$
C1300531	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES ET PAPETERIE	1 333,20 \$
C1300532	SERVICES PYRO-PRO	EXTINCTEUR, AFF., MAINT., GOUP.	513,99 \$
C1300536	VILLE DE ROUYN-NORANDA	ONU SÉMINAIRE MARS/AVRIL	689,86 \$
C1300537	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT CONNECTKEY	96,58 \$
C1300538	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU	DAS FÉDÉRALES AVRIL	15 532,47 \$
C1300539	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 30 AVRIL	24 593,31
C1300541	ASSOCIATION DES TECHNICIENS	COTISATION 2013	90,00 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1300543	C.C. CONSULTANTS EXPERTS EN GESTION	HONORAIRE ÉQUITÉ SALARIALE	1 267,60 \$
C1300545	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	BILLET CONF. CLAIRE BOLDOC	150,00 \$
C1300546	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES AVRIL 2013	18 719,06 \$
C1300547	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC TÉMISCAMINGUE	SOIRÉE RECONNAISSANCE ÉLÈVES	250,00 \$
C1300548	CORPORATION DE DÉVEL. DE LAVERLOCHÈRE	FONDS LOT INTRAMUNICIPAUX	1 019,76 \$
C1300550	DROUIN JÉRÔME	CONTRAT ÉVALUATEUR 3E VERS.	4 100,00 \$
C1300551	DUFAULT DANIEL	COMPTE DÉPENSE 04-2013	1 146,21 \$
C1300565	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	SERVICE MAJ. EN LIGNE	51,74 \$
C1300568	ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC	ABONNEMENT REVUE GÉOMATIQUE	57,49 \$
C1300570	PROVIGO DE VILLE-MARIE	RELEVÉ ACHAT 30-04-2013	397,64 \$
C1300573	SERVICES PYRO-PRO	FORMATION SÉCU. INCENDIE	681,57 \$
C1300574	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT MAI 2013	1 771,85 \$
C1300575	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMIS.	CENTRE ARCHIVAGE 2012	5 250,00 \$
C1300581	VILLE DE VILLE-MARIE	TAXES FONCIÈRES 2013	4 250,61 \$
C1300582	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES MAI 2013	388,67 \$
C1300583	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ 22-03 AU 24-04	2 441,19 \$
	TOTAL		369 477,30 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 5 juin 2013.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

06-13-321A

Renouvellement de l'entente de formation des pompiers avec l'École nationale des pompiers.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a conclu une entente, en 2005, avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pour être gestionnaire de formation Pompier 1 pour les municipalités du Témiscamingue;

Considérant qu'une demande d'agrément a également été formulée en 2008 pour être gestionnaire des formations Pompier II (Pompier opération, Matières dangereuses opérations et Désincarcération) ainsi qu'Opérateur d'autopompe;

Considérant que cette entente arrive à échéance le 30 juin 2013;

Considérant qu'une évaluation des règles de fonctionnement et de gestion auprès d'autres gestionnaires de formation avait été réalisée en 2009;

Considérant que cette évaluation avait démontré que les frais de gestion de la formation par les MRC étaient les moins dispendieux (comparativement aux commissions scolaires, par exemple);

Considérant que la MRC désire offrir le service de gestion de la formation des pompiers au plus bas coût pour les municipalités locales;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 l'entente de formation des pompiers avec l'École nationale des pompiers du Québec;
- ❖ D'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière – directrice générale de la MRC à signer pour et au nom de la MRC tous les documents pertinents à la présente résolution.

06-13-322A **Remplacement de M^{me} Manon Gauthier, coordonnatrice de Québec en Forme (congé de maternité).**

M^{me} Gauthier quitte son emploi pour un congé de maternité. La remplaçante est M^{me} Audrey Gauthier. M^{me} Gauthier est soumise aux politiques salariales et de travail établies par Québec en Forme.

06-13-323A **Projet de développement domiciliaire à Kipawa.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la municipalité de Kipawa dans sa démarche pour le projet de développement domiciliaire qui vise l'ouverture de seize lots dans le prolongement du chemin du lac Kipawa. Le développement de ce secteur a débuté en 2004.

06-13-324A **Schéma d'aménagement – Développement sur les plans d'eau.**

Le MRN demande à la MRCT de se donner une vision concertée sur le développement en villégiature de plusieurs plans d'eau au Témiscamingue, principalement les lacs qui présentent un fort potentiel de développement.

À cet égard, une correspondance fût transmise le 29 mai 2013 au MRN sur les projets Boom Camp, lac Pian, lac des Quinze et le lac Pigeon.

06-13-325A **Comité consultatif en ressources naturelles.**

La MRCT étudiera la possibilité et la pertinence de mettre en place un Comité consultatif sur les ressources naturelles, un peu à l'image du Comité consultatif sur l'agriculture et l'agroalimentaire, créé il y a un peu plus d'un an.

Ce point sera discuté lors du prochain conseil des maires.

06-13-326A **Mention de félicitations pour M^{me} Claire Bolduc.**

Le comité administratif prend acte de la nomination de M^{me} Claire Bolduc à titre de Chevalière de l'Ordre national du Québec. Une lettre de félicitations lui sera transmise afin de souligner son engagement.

Rapport de M. Philippe Barette – Administrateur à la FQM.

06-13-327A

M. Philippe Barette, administrateur au conseil de la Fédération Québécoise des Municipalités, informe les membres du comité administratif des enjeux discutés lors de leur dernière rencontre : Obtenir 100 % des revenus pour la délégation des baux de villégiature, le transport collectif en milieu rural, la décentralisation, le congrès 2013, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), le logement social (HLM), etc.

06-13-328A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

06-13-329A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 19 juin 2013
- Comité administratif : 7 août 2013

Il est 19 h 30.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.